



## Vous inscrire à la WSIB

Si vous avez récemment inscrit une entreprise auprès de Service Ontario, il se peut que vous deviez également inscrire votre entreprise auprès de la WSIB. Si vous avez des employés, notamment à temps plein, à temps partiel, contractuels, occasionnels, étudiants et/ou membres de la famille, ou si vous dirigez une entreprise dans la construction, répondez à quelques questions sur votre entreprise au [wsib.ca/fr](https://wsib.ca/fr) (cliquer sur Inscrire votre entreprise) pour confirmer si vous devez vous inscrire chez nous.

En vous inscrivant chez nous et en payant des primes, votre entreprise obtient :

- une assurance abordable contre les accidents du travail sur laquelle vous pouvez compter pour protéger votre personnel
- une assurance contre les accidents du travail sans égard à la responsabilité qui vous protège contre les règlements coûteux devant les tribunaux et qui offre des services et du soutien lorsque vous et vos employés en avez besoin
- une tranquillité d'esprit en sachant que vous avez la meilleure protection pour votre entreprise
- l'accès aux programmes et aux services conçus pour aider à améliorer la santé et la sécurité de votre lieu de travail au fil du temps

Veillez visiter [wsib.ca/fr/commentsinscrire](https://wsib.ca/fr/commentsinscrire) pour regarder une courte vidéo sur la façon de vous inscrire chez nous.

Vous pouvez nous envoyer un courriel à [comptesdesemployeurs@wsib.on.ca](mailto:comptesdesemployeurs@wsib.on.ca), nous appeler au 416 344-1000 ou au 1 800 387-0750 (ATS Utilisez le 711), ou visiter [wsib.ca/fr](https://wsib.ca/fr) si vous avez des questions.

Nous sommes là pour vous aider.